

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants qui peut intervenir :

dans des structures collectives d'accueil de la Petite Enfance comme les crèches, les haltes-garderies (privées ou publiques), les écoles maternelles ou au domicile.

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est fait pour moi si :

- J'aime les contacts humains et être à l'écoute des autres
- J'ai de la rigueur, de la patience
- J'ai une bonne résistance physique et psychologique
- J'ai le sens des responsabilités et des qualités éducatives.

Avec le CAP Accompagnant Educatif Petite enfance je peux être :

- Auxiliaire ou Agent de crèche
- Agent spécialisé
- Aide Auxiliaire de Puériculture
- Aide-Educateur(trice)
- Agent d'Animation
- Animateur(trice) Petite Enfance

Je peux également intervenir à domicile et devenir **assistant (e) maternel(le)** après obtention d'un agrément.

En école maternelle, j'exerce souvent les fonctions **d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)** après réussite à un concours.

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance doit savoir :

- accueillir, communiquer
- organiser son travail
- animer des activités d'éveil
- assurer des soins d'hygiène et de confort de l'enfant
- surveiller l'état de santé de l'enfant et assurer sa sécurité
- assurer l'hygiène de l'environnement et du matériel



Comment se déroule la formation ?

∞ **Durée** : 2 années

∞ **Des périodes de formation en milieu professionnel**

∞ **Enseignement professionnel**
- 17H

∞ **Enseignement général**
- 15H30

Poursuite d'étude :

- Diplôme d'état d'accompagnant éducatif social (**DE AES**)
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (**DE AP**)

